

# DOSSIER ADHÉSION 2018 / 2019

## SECTION SOPHROLOGIE

Rentrée le **LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018**

**Salle GAXOTTE Espace Sainte Catherine BAR LE DUC**

**Les séances se déroulent tous les lundis de 18h30 à 19h30**  
(Sauf pendant les vacances scolaires)

- ✧ Apporter un tapis de sol
- ✧ Une couverture ou duvet
- ✧ Une séance d'essai est possible coût 10 € cette somme sera remboursée si adhésion

### Tarifs inscription 2018-2019 :

- ✧ De Septembre à Juin: 135 €
- ✧ de Janvier à Juin: 110 €
- ✧ De Avril à Juin: 70 €



Payable en 3 fois. Les chèques seront datés et signés des mêmes jours mais seront encaissés à un mois d'intervalle après le 1<sup>er</sup> versement.

- ✧ Donner le bulletin d'inscription.

Une séance à thème est prévue dans la saison (un samedi matin).

Pour de plus amples informations contacter Françoise PEUDON 06.86.68.94.95



La Responsable de Section  
**Françoise PEUDON**

### Partie 1 réservée à l'adhérent

Nom\* \_\_\_\_\_

Prénom\* \_\_\_\_\_

Date de nais.\* \_\_\_\_\_

Sex\*  Homme  Femme

E-mail\* \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Bénévole

Adresse\* \_\_\_\_\_

Code postal\* \_\_\_\_\_

Ville\* \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Mobile \_\_\_\_\_

La Poste  Id. RH (2) : \_\_\_\_\_

F. publique (1)

#### Etat sportif

- Licence délégataire - Numéro : \_\_\_\_\_
- Compétition \_\_\_\_\_
- Certificat médical du : \_\_\_\_\_

Ou, si vous avez déjà fourni un certificat médical au club il y a moins de 3 ans :

- Renouvellement questionnaire de santé (Réponse **NON** à toutes les questions)  
Cerfa n°15699\*01

### Autorisation parentale

Je, soussigné(e), M. ou Mme

représentant légal de :

certifie lui donner l'autorisation de :  
- Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités

- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'urgence est :  
numéros de téléphone : \_\_\_\_\_  
adresse e-mail : \_\_\_\_\_

### Partie 2 réservée au club

Activité :

Type d'adhésion

- Création
- Renouvellement

Licence FSASPTT

Licence FSASPTT PREMIUM 18.00 €

Droit d'adhésion fédérale 2.00 €

Licence FSASPTT Événementielle 2.00 €

#### Montants financiers

Droit d'adhésion : \_\_\_\_\_

Licence FSASPTT : \_\_\_\_\_

Montant section : \_\_\_\_\_

Montant lic. dél. : \_\_\_\_\_

Montant autre : \_\_\_\_\_

**Montant total :** \_\_\_\_\_

Mode de paiement :

### Informatique et libertés

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

#### Cession de droit à l'image

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

### Assurance

L'établissement d'une des 4 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et «Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT associée est de 1,84 € et dans celui de la licence FSASPTT associée est de 0,60 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle et la licence stage. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

Concernant la licence FSASPTT associée, il est précisé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance :

- De la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site [www.asptt.com](http://www.asptt.com))
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

### Refus d'assurance « Dommages corporels »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance «

Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »